

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Ariane st-georges

<https://www.cadre21.org/membres/72006fe25383e41ff334b68b>

Date d'obtention : 2025-03-19 15:53:06

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les différentes étapes d'intervention.

- 1- Lorsque la signalement vient d'un jeune impliqué, il est nécessaire de suivre le protocole Sexto. Toutefois, lorsque celle-ci vient d'un parent, il faut le référer au centre de police.
- 2- Suivre les différentes étapes. Utiliser la grille d'évaluation de l'événement.
- 3- Déterminer si l'acte nous semble impulsif ou malveillant.
- 4- Travailler en collaboration avec le service de police.
- 5- Confisquer le téléphone. Ne pas regarder le contenu.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me donner une confiance dans les étapes à suivre lors d'une future intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer d'avoir une approche bienveillante axée sur l'éducation.